



## Communiqué de presse

à Paris, le 19 janvier 2011

### Europe et Médiateur :

**Philippe Juvin, Député européen UMP-PPE,**

**demande la création d'une commission d'enquête  
sur les agissements de l'Agence européenne du Médicament.**

L'enquête de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a montré de graves dysfonctionnements dans le système de pharmacovigilance français. Or, la pharmacovigilance est aussi une responsabilité de l'Agence européenne du Médicament. **Est-on certain que celle-ci a bien joué son rôle d'alerte ?**

En 2002, l'Agence européenne du Médicament avait demandé aux laboratoires Servier de réaliser une enquête pour démontrer l'innocuité du Médiateur.

Or, les informations relatives à la réalisation effective de cette étude ainsi que ses résultats n'auraient pas été communiqués. Si cela est vrai, l'Agence européenne du Médicament doit nous donner les raisons de son inaction.

En Europe comme en France, nous devons tirer toutes les leçons de cette défaillance du système de sécurité sanitaire.

La lumière doit être faite sur les responsabilités européennes dans l'affaire du Médiateur.

« Je demande solennellement à la Commission européenne, **la création d'une commission d'enquête pour déterminer les responsabilités éventuelle de l'agence dans l'affaire du médiateur** »

### Contact presse :

Anissa Djaadi-Mezhoud 06 28 84 83 53 [presse@philippejuvin.eu](mailto:presse@philippejuvin.eu)  
Chargée de la communication et des relations presse  
Auprès de Philippe Juvin, *Député européen*